

COMMUNIQUE DE PRESSE

Toulouse le 16 février 2021

SIGNATURE D'UNE CHARTE DE PRISE EN CHARGE DES SURCÔÛTS COVID19 ENTRE TOULOUSE METROPOLE, LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE HAUTE-GARONNE ET LA FEDERATION REGIONALE DES TRAVAUX PUBLICS D'OCCITANIE.

Frédéric CHARMASSON, Président Délégué de la FRTP Occitanie, Jean-Luc MOUDENC, Président de Toulouse Métropole, et Georges MERIC, Président du Conseil Départemental de Haute-Garonne ont signé une charte de prise en charge d'une partie des surcoûts liés à la pandémie de COVID-19.

Dans le contexte de la crise sanitaire de la Covid-19, les entreprises de Travaux Publics ont dû engager de nombreux frais financiers pour se conformer aux préconisations sanitaires, afin d'assurer la sécurité de leurs salariés et relancer rapidement leur activité.

Ces surcoûts non prévus viennent s'ajouter à une baisse de 35% des appels d'offres pour la Profession, ainsi qu'à une baisse de 15% du chiffre d'affaire, mettant en difficulté un secteur vital de l'économie régionale (27 000 salariés, 4,2 milliards de CA).

La FRTP Occitanie, Toulouse Métropole et le Conseil Départemental se sont donc réunis pour évaluer les surcoûts pouvant être pris en charge par les collectivités et leurs satellites ou collectivités associées concluant ainsi à une charte tripartite portant sur la prise en charge de 50% des surcoûts directs ou 50% des forfaits établis (confère charte) résultant de la mise en œuvre des mesures de santé et de sécurité sanitaire conformément au Guide de préconisations de l'OPPBTP.

Pour **Jean-Luc MOUDENC** : « *La crise que nous traversons est sans précédent. Elle éprouve une à une chaque catégorie de la population et n'épargne aucun secteur économique. Dès le mois d'avril 2020, Toulouse Métropole a adopté plusieurs plans de soutien au profit, en particulier, des entreprises du territoire pour limiter les conséquences de cette crise sur les emplois des Toulousaines et des Toulousains. Cette charte s'inscrit dans la droite ligne de cet engagement. En plus du maintien d'un haut niveau d'investissement et de commande publique, Toulouse Métropole s'associe, donc, au Conseil Départemental de Haute Garonne et la FRTP Occitanie pour prendre en charge une partie des surcoûts engendrés par cette crise pour les entreprises de Travaux Publics.* »

Pour **Georges MERIC** : « *Depuis le début de la crise sanitaire, le Conseil départemental s'est mobilisé aux côtés des entreprises des Travaux Publics et notamment de ses prestataires de marchés publics afin de maintenir au maximum l'activité et l'emploi local. La collectivité a ainsi accordé une avance pouvant aller jusqu'à 60 % pour les marchés n'ayant pas fait l'objet d'un premier paiement ainsi que pour les nouveaux marchés publics de travaux attribués, ce qui a représenté un montant de 8 M€ en*



2020 et 12 M€ en 2021. Avec la signature de cette charte, nous poursuivons notre engagement pour répondre aux besoins de ce secteur, gravement impacté par le contexte sanitaire, et faciliter la reprise de l'activité économique en Haute-Garonne. En 2021, le Conseil départemental prévoit d'augmenter ses investissements de 7,5 %, pour les porter à 263 M€, afin d'accompagner les entreprises du territoire et de préserver l'emploi.»

Enfin, pour **Frédéric CHARMASSON**, *« la signature de cette charte témoigne de la volonté du Conseil Départemental de Haute-Garonne et de Toulouse Métropole de nous accompagner à traverser cette période délicate. Cette prise en charge d'une partie des surcoûts va permettre à nos entreprises de diminuer le lourd tribut financier qu'impose la mise en place de mesures sanitaires liées à cette pandémie. »*

A propos de la F RTP Occitanie

La Fédération Régionale des Travaux Publics Occitanie représente 2000 entreprises, 26000 salariés pour un chiffre d'affaires de 4 milliards d'euros. Elle représente notamment les entreprises de l'industrie routière, des canalisations, du génie-civil, du terrassement et du génie-électrique qui construisent des infrastructures et réseaux de mobilité, d'énergie, de communication, d'eau et d'assainissement, Travaux d'aménagement et de protection des territoires et des ressources. Elle réunit entrepreneurs, dirigeants et professionnels des Travaux Publics. Elle agit en coopération continue avec les acteurs publics et autres parties prenantes régionales et départementales.

Suivez-nous sur twitter : @FRTP_MidiPy – www.frtppoccitanie.fr

■ CONTACTS PRESSE

Julien BLANC-GALERA • tel. : 05 61 25 71 05 • courriel : julien.blanc.galera@fntp.fr